

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice	11	L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de septembre,
présents	11	le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
votants	11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 août 2024

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. VILLARD C.
SEON J. BEYNEL M. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON
X. POINT L. VACHON T. GIANDOLINI D. PADEL S.

EXCUSÉS : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : SEON J.

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU
DIRECTEUR/DIRECTRICE DU PERISCOLAIRE A L'ASSOCIATION FAMILLES
RURALES (AFR) DE GRAMMOND**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} septembre 2017, date du transfert du personnel de l'Association Familles Rurales de Grammond à la commune, le directeur/directrice de l'accueil périscolaire est mise à disposition par convention à l'Association Familles Rurales de Grammond pour assurer la préparation et l'animation du pôle jeune ainsi que du centre de loisirs de Grammond.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette mise à disposition et donne lecture de la convention qui définit les conditions de cette mise à disposition.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **AUTORISE** le Maire à signer cette convention de mise à disposition du directeur/directrice du service périscolaire à l'Association Familles Rurales de Grammond

PRECISE que cette mise à disposition est de maximum 30 heures annuelles pour le pôle jeunes et de 540 heures annuelles pour le centre de loisirs

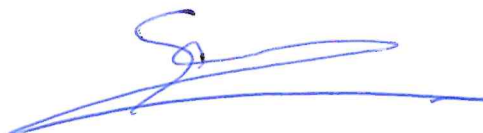
PRECISE que cette convention prend fin au 31 août 2025 et que sa reconduction sera réétudiée en Conseil Municipal en fonction des besoins.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
J. SEON

Le Maire,
P. CARTERON



Transmis au représentant de l'Etat le 23/09/2023

Publié le 23/09/2023